



## Séance du 2 février 2023 à 18h30

### Délibération du Conseil Municipal n°2023-04

#### **Nombre de conseillers : 14**

Présents : 12

Absents : 2

dont représentés : 1

#### **Suffrages exprimés : 13**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **Date de la convocation :**

27 janvier 2023

#### **Date de transmission**

#### **en Préfecture :**

13 février 2023

#### **Date de publication :**

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Etaient présents :** MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT- Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

**Procurations :** Mme Mélinda NOLE à M. Alain MARCHAL

**Absents excusés :** Mme Sylvie FITSCH

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Alain MARCHAL ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### **Objet : Subvention pour voyage scolaire en Grèce**

Le Maire expose :

Le collège Michel Colucci de Rougemont-le-Château sollicite une aide financière pour un voyage scolaire en Grèce auquel participe 2 élèves issus du village.

Il est proposé de verser une subvention de 20€ par participant, soit 40€ au total.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 40 € au collège Michel Colucci pour participer au voyage scolaire organisé en Grèce cette année.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Luc ANDERHUEBER